



ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

MÉDICAMENTS & GROSSESSE

LES BONS RÉFLEXES

ENCEINTE, LES MÉDICAMENTS, C'EST PAS N'IMPORTE COMMENT !

Une grossesse se prépare, en particulier si vous prenez des médicaments, qui peuvent être dangereux pour votre enfant.

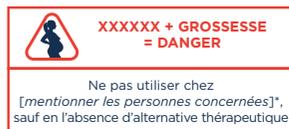
En principe, les médicaments, y compris ceux vendus sans ordonnance, doivent être évités pendant la grossesse.

Parlez-en toujours avec votre professionnel de santé : lui seul peut vous conseiller et décider si vous pouvez oui ou non prendre un médicament.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des pictogrammes d'avertissement "femme enceinte" figurent sur les boîtes de médicaments qui peuvent présenter un risque s'ils sont pris pendant la grossesse.

Pensez à vérifier la présence du pictogramme et à demander conseil à votre professionnel de santé.

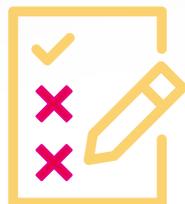


LES RÈGLES 4 D'OR

Certains médicaments comportent des risques pour votre santé et celle de votre enfant. Adoptez les bons réflexes pour une grossesse sereine.

1

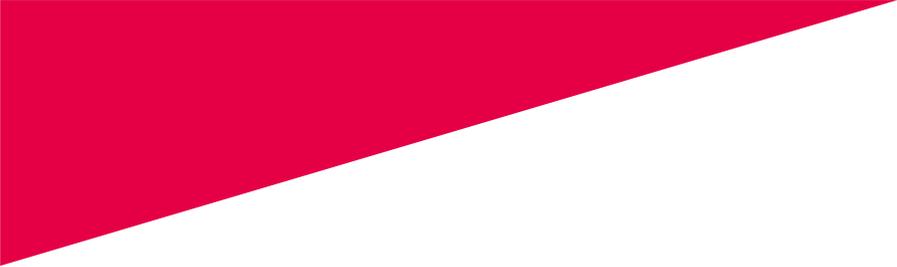
Préparez votre grossesse avec votre médecin ou votre sage-femme



Informez-les de votre projet de grossesse. Ils feront le point sur votre état de santé et sur vos traitements en cours **qui pourront, si nécessaire, être modifiés vers des solutions compatibles avec la grossesse.** Pensez à parler des médicaments sans ordonnance que vous prenez et des traitements pris par votre partenaire.

Cela vous permettra de démarrer votre grossesse dans les meilleures conditions possibles. En effet, le début de la grossesse est la période où le risque de malformation est le plus important. À ce stade, la grossesse peut ne pas encore être connue.





2

Ne faites pas d'automédication



Demandez toujours conseil à un professionnel de santé avant de prendre n'importe quel médicament, y compris ceux sans ordonnance, ceux issus d'une ancienne prescription ainsi que ceux à base de plantes et les huiles essentielles.

3

N'arrêtez jamais seule votre traitement



Découvrir que vous êtes enceinte ne doit jamais vous amener à décider seule d'arrêter votre traitement ou de modifier les doses prescrites : **vous pouvez perdre les bénéfices de votre traitement** ou vos symptômes peuvent réapparaître, ce qui pourrait mettre en danger votre santé et celle de votre bébé.

Demandez toujours son avis à votre médecin, pharmacien, sage-femme...

4

Informez tous les professionnels de santé qui vous suivent



- Si vous êtes enceinte, **n'oubliez pas de l'indiquer aux professionnels de santé que vous êtes amenée à consulter** (médecin, pharmacien, sage-femme, dentiste, kinésithérapeute, radiologue...), ils en tiendront compte dans votre prise en charge.
- Si vous prenez déjà un médicament, **informez dès que possible votre médecin de votre grossesse**. Il évaluera la nécessité de poursuivre, de modifier ou d'arrêter votre traitement afin de garantir votre sécurité et celle de votre enfant à naître. Si nécessaire, il vous orientera vers des professionnels de santé spécialisés.



QUELS SONT LES RISQUES ?

Les risques liés aux médicaments varient selon le stade de la grossesse.



TYPES DE RISQUES

Effets entraînant la mort embryonnaire et fœtale *in utero*

Effets malformatifs

Risque maximal de malformations [anomalie du cœur, bec de lièvre, défaut de formation des membres,...].

Effets fœtotoxiques

Effets sur la croissance et la maturation des organes (faible poids à la naissance, atteintes rénales,...).

Effets néonataux

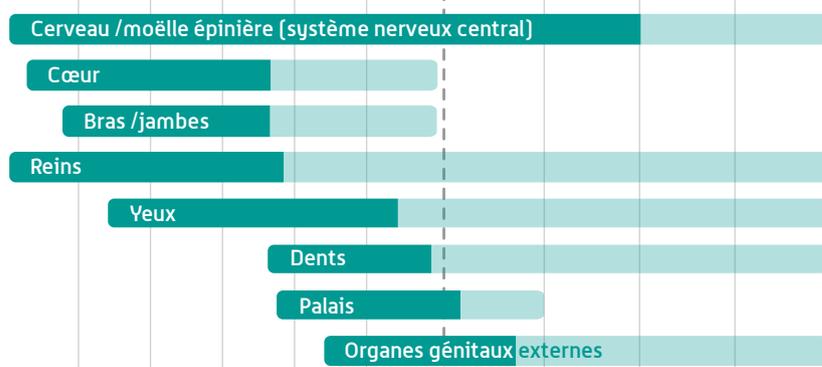
En cas de prise en fin de grossesse ou pendant l'accouchement, effets liés :
• au médicament lui-même,
• à la privation du médicament (syndrome de sevrage).

Pour certains médicaments, des effets sont possiblement observés à la seconde génération.

Effets à distance

Effets non détectables pendant la grossesse et non visibles à la naissance mais détectés plus tard : troubles cognitifs, autisme, hyperactivité.

PHASES DE DÉVELOPPEMENT



Effets neuro-développementaux

Des malformations majeures et mineures peuvent survenir

Des anomalies fonctionnelles majeures et des malformations mineures peuvent survenir

POUR EN SAVOIR PLUS

- ◆ **Les professionnels de santé, médecins, pharmaciens, sages-femmes, etc.** sont là pour vous aider. N'hésitez pas à leur poser des questions.
- ◆ **Dans les notices accompagnant les boîtes de médicaments** (rubrique "Grossesse et allaitement") ou sur la base de données publique des médicaments :
<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>
- ◆ **Sur la page dédiée :** medicamentsetgrossesse.fr

VOUS AUSSI...

VOUS POUVEZ DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES QUE VOUS RENCONTREZ

- ◆ Déclarer, c'est contribuer à une meilleure connaissance des médicaments utilisés, notamment chez la femme enceinte. Rendez-vous sur www.signalement-sante.gouv.fr